

ASSOCIATION L'ALERTE
CONSEIL D'ADMINISTRATION du 16 janvier 2025

Etaient Présents : P. BENARD ; B. BERNAUDAT ; M.E. BODIER ; M. BOURDON ; E. BRANDAO ; L. KEUSCH ; G. LOZAC'H ; V. MARCEAUX DIT CLEMENT ; V. MARTINOT ; R. MICHEL ; N. MOREAU ; A. PEYROL

Excusés : A. CASTANHEIRA ; C. JONNET ; D. ROY.

Début de séance : 18h45

I. BILAN DEPUIS SEPTEMBRE 2024

- Don de Monsieur MALTERRE de 10.000 euros pour l'achat de la clarinette basse.
- Beaucoup d'activités durant ce premier trimestre tant au niveau de l'harmonie que de l'école de musique.

II. POINT SUR L'ECOLE

a) 1^{er} bilan de la nouvelle organisation

- Plutôt des points positifs relevés par Emma et Louise. De bons retours, les professeurs ont accepté de s'investir ce qui facilite beaucoup la tâche. La communication centralisée et diffusée par mail est très appréciable, notamment au niveau de la gestion des absences. Regret pour la fête de Noël qui n'a pas vu beaucoup d'enfants présents.
- **A venir** : une fête prévue pour la chandeleur.

b) Les difficultés de recrutement de nouveaux élèves

Le manque d'élèves est aussi un triste constat. Des pistes sont en cours de développement pour renforcer les effectifs. Les présentations faites dans les écoles n'ont pas été couronnées de succès, aucune inscription. Malgré l'ensemble des mesures mises en œuvre pour faire notre publicité, pas de retombée. Il faut lister ce qui ne va pas pour essayer de trouver des solutions.

III. POINT SUR LE CONCERT DU 24 MAI

a) Chorales

Travail en cours sur le recrutement d'une chorale d'enfants.

b) Finances

➤ **Les dépenses**

Un budget global de 17.000 euros comprenant la location de l'auditorium, la sécurité, le personnel de l'auditorium, les partitions, la communication...

➤ **Recherche de partenaires, de sponsors, de mécènes**

Tout le monde est sollicité pour rechercher des partenaires pour nous aider à financer ce beau projet. Actuellement, un gros sponsor à 4.000 euros et quelques autres pistes.

➤ **Demandes de subventions**

En cours.

c) Organisation générale

- **17 janvier** : réunion avec les différents partenaires au cours de laquelle les dates de répétitions seront fixées.
- Recherche en cours de salles pour les répétitions
- Finalisation des dossiers de présentation à remettre aux personnes rencontrées pour les demandes de financement.
- Au regard des frais engagés, nous décidons de faire un second concert le même jour pour essayer de rentabiliser au maximum. Nous ferions la répétition générale le matin ce qui permettra aux ingénieurs son et lumière de faire les réglages. C'est donc la journée entière qu'il faut bloquer pour tous les musiciens.

- On prévoit l'éclairage pupitres.
- Tarif du concert : à définir, entre 8 et 10 euros par personne ? un tarif réduit pour les familles ? on se laisse le temps de la réflexion.
- Le pot d'après concert se fera au lycée saint Joseph qui met une salle à disposition par l'intermédiaire de Mathieu.

IV. LE PROJET ASSOCIATIF

Face aux difficultés que nous rencontrons notamment au niveau du recrutement pour l'école de musique, il semble indispensable de définir précisément le projet associatif et de poursuivre les travaux engagés. Cela permet aussi d'expliquer qui nous sommes, ce que l'on fait, quels sont nos projets lorsque nous démarchons pour obtenir des subventions par exemple.

Il est souhaitable de nommer une personne responsable de rédiger notre projet associatif, qui serait en charge de collecter les informations pour faire un état des lieux et formaliser nos pistes de développement. Nicolas se propose de prendre les rênes de ce dossier.

V. QUESTIONS DIVERSES

- Exercice incendie à prévoir pour l'harmonie.
- Proposition d'un accueil de l'harmonie « L'Orphéon » de Digne-les-Bains pour 2026 : accord de principe.
- On reprecise le pourquoi d'une cotisation à 60 euros qui peut paraître élevée par rapport à d'autres cotisations de 10 ou 20 euros pour des harmonies municipales par exemple. L'harmonie de l'Alerte est associative et n'est pas financée. Nos sources de revenus sont donc issues pour partie de la recette de nos concerts, des cours donnés à l'école, de dons ... les cotisations demandées aux musiciens sont indispensables pour le fonctionnement de l'harmonie pour permettre de faire face aux charges annuelles d'environ 20.000 euros. 60 euros de cotisation cela représente 5 euros par mois. Nous rappelons enfin que l'aspect financier ne doit jamais être un frein à l'intégration au sein de l'Alerte, cela fait partie de nos fondamentaux. Chaque cas peut être étudié afin de répondre au mieux à tout problème rencontré par nos membres.

VI. DATE DU PROCHAIN CA

➤ **Jeudi 6 mars à 19h**

La séance est levée à 20h00
Secrétaire de séance Gaëlle LOZAC'H